



**PROCES VERBAL**  
**de la réunion du**  
**BUREAU COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE**  
**Mercredi 10 octobre 2012 à 19h00**  
**Bureau administratif**  
**13bis, boulevard de la République**  
**Saint-Claude**

**PRESENTS** : Francis Lahaut, Nicolas Gindre, Jacques Lançon, Jean Daniel Maire, Ludovic Sonney, Christian David, Roger Beguet, Alain Mouret, Jean-Pierre Martorell, Philippe Passot, Eliane Grenard, Bernard Vuillard, Françoise Crespy, Daniel Monneret, Alain Waïlle

**EXCUSES** : Jean-François Demarchi, Jean Pierre Ackermann

**ABSENT** : Néant

**POUVOIR :**

Néant

La convocation pour la séance du 10 octobre, datée du 4 octobre 2012 a été adressée aux membres du Bureau.

-----ooOoo-----

Le Président, Francis Lahaut ouvre la séance à 19h15, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Daniel Monneret se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

**TOURISME**

**1-2-1 Convention avec Jura nordique**

L'association départementale pour le développement et la promotion des activités nordiques dénommée Jura Nordique répond au critère de l'article 84 de la loi Montagne 85-30 du 9 janvier 1985. A ce titre, elle procède à l'harmonisation de la redevance de ski de fond et est garante des systèmes de « réciprocité » intersites, interdépartementaux et inter-massifs.

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir avec Jura-Nordique pour la saison d'hiver 2012-2013 étant précisé que cette convention permet la vente par la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude de la redevance saisonnière « Nordique France » ainsi que les redevances hebdomadaires et saisonnières « Massif ».

Il est prévu de reverser 5.50% de la redevance perçue à cette association sous forme de cotisation pour lui permettre de faire la promotion du ski nordique.

Par ailleurs, il est prévu que la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude vende le Nordic pass adulte valable sur l'ensemble du territoire français au prix de 160 € et de reverser l'intégralité des sommes perçues à « Nordic France » via Jura Nordique.

Le bureau communautaire, accepte à l'unanimité que le président signe la convention avec Jura Nordique aux conditions ci-dessus.

## ENVIRONNEMENT

### 1-3-1 Convention avec le CPIE – Approbation (saison 2012-2013)

Le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement du Haut Jura propose un projet intitulé « nos aliments se mettent à table ».

En ce qui concerne tout particulièrement la communauté de communes, outre le volet « scolaire », un volet grand public est prévu avec notamment :

- conception et réalisation d'une exposition sur le thème de l'alimentation,
- animation avec exposition sur des marchés et autres sites de la communauté de communes
- manifestation week-end « fermes portes ouvertes » avec présence de producteurs locaux.

Le coût de cette prestation de service est de 17 000 €.

À l'unanimité, le bureau communautaire autorise le président à signer la convention à intervenir avec le CPIE de façon à mettre en œuvre le programme ci-dessus.

-----ooOoo-----

La séance est levée par le Président à 21h30.

-----ooOoo-----



Daniel Monneret  
Secrétaire



Fait à Saint-Claude,  
Le 11 octobre 2012

Le présent procès verbal vaut compte-rendu, et à ce titre sera affiché en Mairie de Saint-Claude (siège de la Communauté de Communes) et adressé aux Communes membres pour affichage.